



Conseil communal de Chavannes-des-Bois

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Dans sa séance du 20 juin 2022, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Décide

- **D'adopter le préavis municipal 01/2022 relatif aux comptes communaux 2021 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021, soit**
 - 1) D'approuver le comptes communaux 2021 tels que présentés
 - 2) D'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021
 - 3) De donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2021
 - 4) De donner décharge à la Commission de gestion.

Accepté à la majorité avec une abstention.

- **D'adopter le préavis municipal 02/2022 : Sécurisation et rénovation du terrain de sport sur la parcelle n.4, amandé comme suit :**
 - 1) D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 93'587.75 (TTC) pour la rénovation et la sécurisation de terrain situé sur la parcelle n.4
 - 2) D'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme si nécessaire. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 20 ans par le compte de fonctionnement « 310.3310 - Amortissements obligatoires du patrimoine administratif ».

Accepté à la majorité avec 6 refus et une abstention.

Conformément aux articles 107 et ss LEPD pour les objets soumis au référendum, la demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Concernant les décisions soumises préalablement à approbation cantonale, un référendum ne sera possible qu'après la publication de cette dernière dans la feuille d'avis officiel.

L'extrait conforme : l'attestant

CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

La Présidente

Rita Alma



La Secrétaire

Amélia Elkhuizen Morgado